

10c.

Journal du Lot

10c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et départements limitrophes	3 mois 4 fr. 25	6 mois 8 fr.	1 an 15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Dans les provinces rhénanes. — L'accord franco-turc est réalisé. — Le nouveau ministre espagnol. — La crise économique italienne. — Le rendement des impôts.

La presse allemande a beau chercher à jeter de l'huile sur le feu, la situation dans les villes rhénanes occupées est excellente et les habitants semblent s'accommoder fort bien de leur nouvelle frontière économique.

Le général Verraux a voulu voir par lui-même. Il s'est rendu sur le Rhin et il adresse ses impressions à l'Œuvre :

A part, dit-il, une très faible partie de la haute bourgeoisie, qui réalise dans la note pangermaniste avec les fonctionnaires, les Rhénans de la rive gauche me paraissent être très indifférents aux sanctions dont sont victimes les Rhénans de la rive droite.

Est-ce parce qu'ils ne croient pas encore à notre volonté ferme d'aboutir ? Est-ce parce que cela leur est parfaitement égal ? En tout cas, leur insouciance à ce sujet est très nettement accusée. Le calme qu'ils observent, la passivité dont ils font preuve et qui m'ont beaucoup frappé sont moins l'obéissance à un mot d'ordre que la conséquence d'un état d'âme créé par notre occupation. Ces gens là ont prospéré indéniablement, et la prospérité génère souvent bien des blessures d'amour-propre.

Peut-être songent-ils même à un avenir lointain où la barrière douanière que nous allons créer, si elle les isole de l'Allemagne, les rapprochera, par contre, de nous, établissant entre eux et la France un courant commercial qui leur sera très favorable.

Si bien que le séparatisme, que nous n'avons pas osé encourager, se fera peut-être tout seul, dans un temps plus ou moins éloigné, grâce à nos mesures économiques que la force des choses nous aura amenés à prendre. Et l'on verra alors s'élever, non pas un nouvel Etat irrédent, comme les Allemands nous reprochent de vouloir en créer un, mais un Etat tampon, garantie la meilleure contre les velléités agressives de l'Allemagne.

En attendant, la situation est si complètement calme qu'il n'est pas question de rétenir la classe 1919 et cela suffit à justifier la confiance du pays dans une évolution pleinement pacifique du conflit existant entre les vainqueurs et les vaincus. Après avoir beaucoup tempêté, les Boches comprendront qu'ils n'ont qu'un moyen de sortir de l'impasse où ils se sont fourvoyés : accepter la sentence de Paris et expier leur abominable crime de 1914 !...

L'accord franco-turc est réalisé sur les bases suivantes :
Cessation immédiate des hostilités sur le front de Cilicie.

Désarmement des populations et des bandes dans les pays évacués. Des dispositions seront prises à cet égard entre les commandements français, et turcs.

Organisation d'une police en utilisant la gendarmerie déjà existante et qui sera placée sous le commandement des Turcs, assistés d'officiers français.

Evacuation, un mois après la cessation complète des hostilités, des territoires occupés par les troupes combattant dans les territoires situés au nord du Traité de Sèvres.

Nous n'avons pas la prétention de porter une appréciation sur le compromis qui précède. Nous ne voulons voir, pour le moment, qu'un seul résultat. Les hostilités vont prendre fin en Asie et la France met un terme aux sacrifices en hommes et en argent qu'elle prolongeait contre le veu du pays.

Les Alliés ont fait à la Turquie des concessions importantes qui contrastent les Grecs surtout. C'est là un détail secondaire. L'attitude de l'Hellade à notre égard n'est pas telle que nous soyons tenus de nous désoler de ses déceptions.

L'essentiel était de ramener la paix dans le Proche-Orient au prix d'un minimum de concessions indispensables, et sans abandonner la nécessaire surveillance des Détroits.

Cette paix est enfin assise, nous devons nous réjouir sans arrière-pensée de ce résultat.

Le comte de Bugalla, président intérimaire du Cabinet espagnol, ayant remis au roi la démission du ministère, le monarque chargea M. Maura de former le nouveau gouvernement.

M. Maura manifesta l'intention de réaliser une concentration conservatrice appuyée par les libéraux et les régionalistes.

Cette solution déplut aux conservateurs et M. Maura se heurta à des refus multiples dans ses consultations. Les conservateurs se sont, en général, déclarés hostiles à une union qui ne s'imposait pas à leurs yeux, puisque la simple concentration des partis de droite suffit à garantir la majorité au nouveau gouvernement.

En présence de cette attitude intransigeante, M. Maura a renoncé à la mission qui lui avait été confiée et il a fait part au roi de son échec. Ce dernier a alors chargé M. Alende Salazar du mandat abandonné par M. Maura.

Il s'est aussitôt mis à l'œuvre et a pu constituer, dans la journée, un cabinet de concentration conservatrice.

Il ne semble pas que l'attitude du gouvernement soit modifiée en ce qui concerne les relations extérieures.

L'Italie traverse une crise économique et politique d'une certaine gravité. Tous les jours les gazettes nous dépeignent des troubles attristants.

L'agitation communiste, affirme le Comité Duplex, alimentée par l'or venu d'Allemagne ou de Russie, a trouvé de l'autre côté des Alpes un terrain admirablement préparé, et le sang coule ; les luttes fratricides jettent les uns contre les autres les éléments affamés d'une population jadis douce et paisible. Ces malheureux semblent atteints d'une crise de démence. Et qu'espèrent-ils ? Le spectacle de la Russie soviétique qu'on leur avait dépeinte comme l'Eden de la vie ouvrière, ne les instruit-il donc pas ?

On s'est mal fixé sur ce qui se passe dans l'ancien empire des tsars, mais une chose est certaine : d'un bout à l'autre de la malheureuse Russie le sang coule à flots et la famine règne. Car la faim et le froid, voilà ce qui amène ce peuple apathique et soumis à la révolte et il ne peut en être autrement. Un de nos confrères disait ces jours-ci de la situation à Odessa : « Aujourd'hui les exécutions y sont incessantes. Pendant le mois de février cinq listes de fusillés ont été publiées par les autorités bolchevistes : chacune comptait 200 personnes environ. »

« Les membres de toutes les organisations politiques non-communistes et tous les coopérateurs sont arrêtés par la Tcheka. Presque toutes les usines chôment. L'usine de Ropite seule fonctionne, mais elle est uniquement occupée à préparer des explosifs. »

« Le commerce privé est supprimé. Presque chaque jour, les gardes rouges font des rondes et fusillent sur place ceux qui sont allés au marché pour échanger quelques pièces d'habillement contre un peu de farine ou de pain. Le mouvement sur les chemins de fer est arrêté. La famine sévit effroyablement dans la ville. Le bois de chauffage a disparu ; tous les bâtiments en bois sont démolis depuis l'automne ; on coupe en ce moment les arbres du jardin d'Alexandrovska. »

« La presse n'existe plus, excepté deux journaux communistes. »

Ce qui se passe à Odessa se reproduit d'un bout à l'autre de la Russie. Partout la ruine, la terreur, le sang, le vol, la faim.

Et voilà, conclut le Comité Duplex, pour quel idéal les communistes italiens se battent ! Pauvres gens !

Nouvelle déception du gouvernement au sujet des impôts. En février dernier, le rendement a été de 921 millions 1/2. On comptait sur 230 millions de plus : c'est un déchet supérieur à 20 0/0.

Le déficit s'aggrave tous les mois et provient uniquement de la taxe sur le chiffre d'affaires. Le rendement de cette taxe va constamment en décroissant. Jusqu'ici cet impôt donne à peine 44 0/0 des chiffres escomptés. Ce mécompte est dû, dit-on au ministère des finances, « au ralentissement des affaires industrielles et commerciales. »

Que le déficit ait sa cause principale dans le marasme industriel et commercial, c'est incontestable. Mais il est causé, aussi, par une perception défectueuse de la taxe. Le nombre des agents chargés du recouvrement

des impôts n'est pas sensiblement supérieur à celui qui assurait en 1914, la perception d'un revenu 4 ou 5 fois inférieur à celui d'aujourd'hui. Il en résulte que les services sont débordés, que les contrôles sont impossibles et que la fraude fiscale a beau jeu, hélas ! au moment où tous les contribuables devraient avoir à cœur de faire vaillamment leur devoir pour le relèvement du pays.

Aussi longtemps que le contrôle restera inefficace on augmentera en vain le nombre des impôts, le rendement restera insuffisant. Mais la solution n'est pas commode à trouver, car dès qu'on parle d'assurer le contrôle, le contribuable proteste. Il faudrait pourtant savoir si, oui ou non nous voulons le redressement de la situation financière du pays et par suite éviter la catastrophe qui nous guette !

A. C.

LES COMPRESSIONS !...

On nous a parlé de « compressions », d'économies, d'une politique féroce contre le gaspillage et les gabegies. Le nouveau ministre paraissait résolu à des décisions violemment énergiques. Hélas !

Lisez plutôt ce fillet de l'Œuvre de Paris qui vise évidemment des cas précis :...
« Quand un homme politique, quand un personnage influent, quand un de ces êtres redoutables et mystérieux qui, sans qu'on ait jamais su pourquoi, « entrent comme ils veulent chez les ministres », font « la pluie et le beau temps » dans les administrations, quand un de ces grands seigneurs de notre Troisième République a une gracieuseté à faire, une politesse à rendre, un client à caser, il faudrait tout de même éviter que ce fut toujours à nos frais, et dans les régions libérées. »

« Ah ! ce budget des régions libérées qui s'enfle et s'enfle sans cesse...
— Vous savez que je suis un de vos fidèles. Il faut que vous trouviez quelque chose pour mon fils. »

« — Vous savez qu'il faut faire ?
— Rien. »

« — Alors nous allons le « coller » aux régions libérées. »

« Ce ne sont pas, hélas ! les exemples qui manquent. »

« Tel entrepreneur a sous ses ordres, malgré lui, trente-six employés, pour faire la besogne de dix. »

« Dernièrement, on lui envoie encore deux jeunes gens de Paris. »

« — Mais j'ai déjà vingt-six employés en surnombre, à quoi voulez-vous que je vous utilise ? »

« Il ne s'agit pas de nous utiliser, mais de nous payer, et d'être ainsi agréable à M. X... Voici notre adresse à Paris où nous allons rentrer : vous n'aurez qu'à nous y faire parvenir chaque mois nos appointements. »

« Et il y en a d'autres...
De ces gaspillages scandaleux et officiels, les contribuables sont, depuis de longs mois, les témoins impuissants et révoltés. Mais qu'on y prenne garde. Un de ces honnêtes et infortunés contribuables me l'écrivait avec raison : »

« La petite bourgeoisie, les petits rentiers, les petits propriétaires, les intellectuels des professions libérales, tout comme les ouvriers chômeurs, en ont perdus la tête et réclament impérieusement de l'ordre et de l'économie. »

INFORMATIONS

En Allemagne

L'Allemagne s'efforce d'en imposer aux Alliés. Le Reichstag a approuvé von Simons et le général Seeckt à une attitude particulièrement insolente.

Un député anglais va proposer à la Chambre des Communes de marcher sur Berlin pour convaincre les Boches qu'ils ont perdu la guerre et qu'ils doivent se soumettre.

Le voyage de M. Millerand

Le voyage de M. Millerand à Lyon, dans l'Ain, dans la Drôme et dans la Vaucluse, s'est déroulé conformément au programme.

A Lyon, M. Millerand, répondant au Président de la Chambre de Commerce, a déclaré que l'Allemagne avait accepté le traité de Versailles et qu'elle devait par conséquent exécuter toutes les clauses.

Nous comptons, a-t-il dit, sur la fermeté et sur l'aide de nos alliés pour obliger notre ancienne ennemie à respecter les engagements qu'elle a contractés.

Le ministre de l'agriculture à Lille

Le ministre de l'agriculture s'est rendu dimanche à Lille pour présider la distribution des récompenses aux agriculteurs du Nord.

La lutte en Russie

Les nouvelles restent confuses. Des deux côtés on prétend être certain du succès. Les communistes sont féroces dans la répression.

A Cronstadt, les révolutionnaires se déclarent en état de tenir jusqu'à la chute des soviets.

L'agitation dans l'Inde

On signale de divers points de l'Inde des attaques constantes contre les troupes chargées de l'établissement des routes dans la partie nord du pays.

L'assassin de M. Dato

On aurait arrêté un des assassins de M. Dato. L'assassin est un nommé Mattéo, âgé de 22 ans. Il a avoué son crime et a donné les noms de ses deux complices. Il a déclaré qu'il était commandé pour tuer le député républicain Lerroux, et le député socialiste Priolo. L'organisateur du complot est en fuite.

L'Election de Paris

Voici les résultats du scrutin de ballottage de dimanche :
Votants : 129.726 ; majorité absolue : 64.864.

MM. Le Corbeiller, 70.300 voix ; Bonnet, 69.340 ; Lorient, 58.484 ; Souvarine, 57.826.

MM. Le Corbeiller et Bonnet, ayant obtenu la majorité absolue, sont élus.

Il faut féliciter les Parisiens d'avoir barré la route aux candidats communistes qui avaient cependant trouvé de singuliers concours chez certains radicaux-socialistes !

CHRONIQUE LOCALE

DÉBALLAGE !

Il faudrait que les contribuables meuniers, boulangers, cultivateurs, pussent lire le compte rendu analytique de la séance de la Chambre du 11 mars au cours de laquelle furent discutées les interpellations sur l'accaparement du blé.

Des députés, MM. Lesaché, Barthe, l'abbé Wetterlé et bien d'autres en ont raconté de belles sur cet accaparement du blé, et il y a certains chefs du ravitaillement qui ont passé un mauvais quart d'heure, en attendant croit-on, la triste heure que leur consacra quelque tribunal correctionnel.

M. Meunier, notamment, a souligné que dans les régions envahies, il n'y avait ni granges ni abris pour nos blés, des blés ont pourri, ne pouvant être vendus, pendant que d'autres étaient achetés à l'étranger.

En outre, MM. Aurioi, Delport firent observer que le ravitaillement n'a pas pris un sac de blé chez les agriculteurs de notre région.

C'est si vrai que ces jours derniers des meuniers de la contrée étaient sollicités par des propriétaires qui avaient encore leur récolte de blé de 2 ans !

Mais ce qui fut triste, ce fut la précision apportée par M. Barthe, sur la composition du personnel du ravitaillement.

« J'ai indiqué, a dit M. Barthe, que les propres employés de M. Vilgrain avaient été nommés chefs de services, mais il y avait aussi parmi les collaborateurs du sous-secrétaire d'Etat des condamnés à de la prison, ayant même fait faillite plusieurs fois. Parmi ces collaborateurs, certains qui y étaient arrivés dans une situation modeste et même très compromise, en sont sortis millionnaires. »

M. Barthe, cite un article d'un de ses collègues, M. Denais qui déclare que « le ravitaillement de la France était livré à une bande à laquelle M. Vilgrain a fourni la raison sociale. »

Et M. Barthe, implacable, donne la liste des noms des chefs de services, qui après avoir réalisé une fortune dans le ravitaillement, reçurent... la Légion d'honneur !

Ce qui est à noter également, c'est l'aveu du sous-secrétaire d'Etat M. Paisant, qui déclara que pendant la période de la guerre, « il a été presque impossible de tenir une comptabilité régulière ! »

« C'est grâce à l'absence de comptabilité, précise M. Barthe, que des gens sans scrupules du ravitaille-

ment ont volé des millions au Trésor : la direction du ravitaillement a toujours étouffé les rapports contre ces gens-là. »

Quel déballeage ! Quelle triste cuisine ! N'est-ce pas ce que nous avons, ici, toujours affirmé ?

Il paraît que la justice va être appelée à examiner les révélations apportées à la tribune du Parlement ! Serait-ce vrai ?

LOUIS BONNET.

Au Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a rejeté la requête du sieur Deltel contre un arrêté du 24 janvier 1920, par lequel le conseil de préfecture du Lot, statuant sur les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 14 novembre 1919, dans le canton de Payrac, pour la nomination d'un conseiller d'arrondissement, a annulé son élection.

Enregistrement

M. Dehain, receveur de 6^e classe à Montaigne (Tarn-et-Garonne) est nommé receveur de 5^e classe à Labastide-Murat.

Trésorerie Générale

M. Boué, commis principal de 7^e classe à la Trésorerie Générale du Lot, est inscrit au tableau pour la 6^e classe.

M. Pédelmas, commis de 2^e classe, est inscrit pour la 1^{re}.

M. Guillard, commis principal peut être choisi comme faisant fonctions de 1^{er} fondé de pouvoirs.

Enseignement primaire

Mlle Priou, déléguée dans les fonctions de directrice de l'école annexe à l'école normale de Cahors, non installée, est déléguée dans les fonctions de directrice de l'école annexe à l'école normale d'Angoulême, en remplacement de Mme Brun, non installée et maintenue, sur sa demande, dans les mêmes fonctions à Cahors.

Mlle Pujol, institutrice dans le département de l'Ariège, est déléguée, jusqu'au 30 septembre 1921, dans les fonctions d'institutrice adjointe (ordres des sciences) à l'école primaire supérieure de Montcuq, en remplacement de Mlle Bonnoutrot, en congé.

Postes et Télégraphes

M. Paul Faurie, facteur à Concois, est nommé facteur à Puy-Evêque, en remplacement de M. Iragne, qui n'a pas pris possession de son poste.

Ponts et Chaussées

Sont nommés cantonniers sur les routes nationales, aux résidences ci-après désignées :

MM. Antoine Treillard, à Cressensac ; Marc Dayre, à Lachapelle-Auzac ; Jean Linol, à Souillac ; Jean-Baptiste Barras, à Peyrebrune (Saint-Projet) ; Justin Guiral, à Concois ; Paul Raynal, à Béguos ; Elie Laval, à la Gynesté ; Félix Lablanquie, à la Croix-Blanche.

M. Maginot à Cahors

L'Association des Mutilés, veuves et orphelins du Lot organise à Cahors un grand congrès pour le 22 mai.

M. Maginot, ministre des pensions, a promis de présider ce congrès.

Réception

Lundi, M. Brisard, le nouveau préfet du Lot, a reçu dans les salons de la Préfecture, les autorités civiles et militaires.

Les chefs des diverses administrations ont présenté au nouveau Préfet leurs collaborateurs et lui ont affirmé leurs sentiments dévoués aux institutions.

M. le Préfet a remercié les chefs d'administration, s'est entretenu quelques instants avec eux et leur personnel ; il a eu pour chacun un mot aimable.

Dans la journée, M. le Préfet a rendu visite aux chefs des services.

Emploi civil

M. Serres, ex-adjutant au 7^e d'infanterie, est nommé expéditionnaire titulaire de 4^e classe à la chefferie du génie à Tunis.

Chronique touristique

Une capitale de Causse : Martel

(Suite)

Avant d'aller plus loin, visitons Saint-Maur. Pour gagner l'entrée principale, nous longeons la façade septentrionale sévère, soignée, hâchée de contreforts, dominée par de nouveaux restes du chemin de ronde. Nous voici devant le clocher. Carrée à la base, octogonale au sommet, cette tour porte à 50 mètres la croix de sa flèche. Tout à côté du campanile, dominant le toit de la nef de sa gracieuse colonne ajourée, une tourelle de guet surveille les routes vers les montées de Gluges et de Montvalent... Sous le clocher un porche profond sert de carrefour aux courants d'air des rues voisines. Le visiteur s'arrête néanmoins pour contempler le beau tympan du portail.

Cette relique de l'église romane primitive représente un « Jugement dernier » dont la majesté simple est soulignée par la grâce fleurie du linteau qui la supporte. Entrons ! La nef est vaste. La grande verrière de l'abside y répand, aux feux du matin, une pluie de lumière diaprée. Au chevet et dans les chapelles, des pierres sculptées, des reliquaires, des boiseries, des tableaux anciens, sollicitent notre attention.

Un énorme Christ, tourmenté à la manière espagnole, surprend par son réalisme voisin de l'outrance. Ce qui nous agré le plus dans Saint-Maur c'est, avec l'harmonie de l'ensemble du vaisseau, la hardiesse de la voûte du chœur. Certaines parties de ce sanctuaire rappellent avec plus d'ampleur les conceptions des architectes de Saint-Barthélémy de Cahors.

De la petite place qui précède l'église, un passage couvert s'insinue entre des logis sévères ; il nous conduit au boulevard méridional. Sur ce Capitani, pittoresque à l'égal de son nom, nous allons trouver presque partout des fragments des remparts de la cité. En plusieurs endroits les fossés aux-mêmes ont échappé aux remblayages successifs ; parmi ces rescapés, certains s'obstinent à jouer leur rôle de pièces d'eau, alors qu'on d'autrefois connaissait la répugnante déchéance des coins abandonnés. Il en va malheureusement de la sorte près de l'abside de Saint-Maur. Mais le regard qu'on vient les laideurs du ras du sol pour admirer le mur de ville mieux conservé et plus évocateur en cet endroit qu'en nul autre.

Suivons maintenant vers l'Ouest la courbe du Capitani. Par dessus les terrasses de jardins et les façades de maisons qui se substituent à l'enceinte du moyeu-âge en l'aménagement de leur guise, se dressent les combles inégaux de vieux hôtels et les toits à girouettes de leurs tourelles... Au bout du boulevard, laissons à gauche le foirail aux vieux arbres de Fontanelles et la route de Souillac. Par l'ancienne place du Dehors, décrive, mais large et bordée de charmants parterres, remontons à l'esplanade du Sel. De là, par une rue à la mode ancienne, c'est-à-dire fertile en étagement et abondante en curieuses boutiques, nous arrivons à une troisième place, celle du Marché.

Là, dans un corselet de pierres vénérables qui sont autant de joyaux, bat le vrai cœur de Martel. Beaucoup de villes au passé fameux ne peuvent prétendre à montrer à leurs visiteurs un ensemble de monuments tel que celui dont ce coin tranquille se pare avec modestie. Tout d'abord, les regards sont attirés par la masse sombre de la Halle.

Un toit lourd et débordant, patiné par des successions d'hivers, des pilliers trapus, des charpentes aux curieux enchevêtrements, font oublier qu'au-dessus des murs de briques et les ferrailles s'haillent.

Ce bâtiment voué aux transactions agricoles occupe l'emplacement de l'ancien hôtel de ville primitif. Voici, tout à côté de lui, l'actuel palais municipal. Ce terme presque partout ridicule en Quercy, rarement exact dans notre Midi, n'a rien d'exagéré à Martel. La Raymondie est un monument civil de première valeur, sans équivalent à beaucoup de lieues à la ronde. Les services publics en utilisent une faible partie.

Le reste, acquis par des particuliers, a subi de nombreuses transformations dont le mieux qu'on en puisse dire c'est qu'elles n'ont pas réussi à déshonorer l'ensemble. Tel que nous le voyons, le château de Turenne et des Valon, siège fréquent du parlement de la vicomté, reste digne des fastes de son passé, digne de la cour de Martelais et de l'admiration des étrangers. L'harmonie de son plan, la majesté de ses proportions, la variété de son ornementation jouissent d'une légitime célébrité, même hors des limites de notre région. La tour d'entrée si originale et si imposante, les tourelles qui flanquent le beffroi où s'érigent aux angles des murs extérieurs, les délicieuses fenêtres qui ornent encore plusieurs façades montrent à quel degré de perfection l'art de nos constructeurs des xiii^e et xiv^e siècles s'était élevé en Quercy. Les amateurs de comparaisons (la recherche des analogies est une des passions du touriste et non la leurs impressions devant un autre monument de la même époque, d'allure analogue bien que de proportions moindres, l'hôtel de la Monnaie de Figeac... Le portail de la Raymondie franchi, dans le petit domaine que possède encore la ville d'attrayants et très divers objets sollicitent la curiosité du visiteur. La cour lui en offre tout de suite plusieurs ; les salles voûtées ou à plafonds ornés du premier étage, leurs cheminées sculptées et peintes

lui réservent d'autres joies d'un goût différent mais également exquis...

La Raymondie est, sans conteste, le plus magnifique des logis de Martel. Tout autour, de nobles vassaux s'efforcent à maintenir à ce suraigu une cour digne de lui. Sur la place du Marché, la maison où mourut Henri au Comte, Martel supporte sans dommage pour sa sveltesse le voisinage du palais-forteresse des vicomtes de Turenne. Son élégance, sûre d'elle-même, a la hardiesse d'afirmer directement les regards des passants. Il en est autrement de la plupart des demeures anciennes qui peuplent encore chacun des quartiers de la cité. Rue Tournemire, rue de Caille, rue Droite, rue de l'Eglise, des hôtels particuliers conservent des vestiges admirables ou charmants de leur splendeur d'autan. Le plus souvent, ils cachent ces trésors à la curiosité publique. Un haut mur de clôture, une façade sans élan donnent le change aux indiscrets. De beaux portails ou d'élégantes fenêtres laissent tout au plus, avec le sommet d'une tourelle, ajouter une pointe d'ironie à ce parti-pris de modestie.

Mais un « Sésame, ouvre toi ! » efficace est aisé à inventer dans cette ville jalouse seulement en apparence de son patrimoine artistique. Avec empressement, des guides bénévoles vous révéleront, comme ils le firent pour moi, mille trésors apparents sur la Raymondie et de Saint-Maur, entre les Cordeliers et le Capitain. Au-delà des boulevards, ils découvriront à vos yeux, dans les faubourgs qui prolongent la cité vers le Causse, non seulement les vestiges de l'enceinte extérieure et des grands couvents disparus mais aussi des maisons restées, à travers les siècles, dignes d'orner les avenues de la capitale aux sept tours.

Après vous avoir fait connaître le Barry de Souillac et le Barry de Brive, vos amis compagnons vous conduiront à la Gallopie sur la butte aux beaux arbres qui constitue, en quelque sorte, le bois sacré de Martel, ils vous conteront les grands jours de leur ville, ses luttes tenaces, ses assemblées militaires et parlementaires, ses cérémonies et ses fêtes civiles et religieuses, enfin ses cours d'amour... Mieux que nous saurons la faire, et pour cause ! ils vous narrent cette journée du 18 août 1912 qui vit les félêtres du Limousin, de l'Auvergne et du Berry accorder leurs vœux à ceux des poètes quercynois pour restituer à Martel le rôle de maître en gai savoir. Tout naturellement, ils vous diront ensuite, pour peu que vous sachiez les confesser, que la population d'ici, si elle se pait surtout à la vie agricole, ne méprise point les hardis commerces et les industrieuses industries. Fiers pour mille raisons de leur pays et de leur cité, les Martelais ne reculent jamais devant les initiatives propres à maintenir et à propager le renom de leur cause et de sa capitale. Situés aux confins de cette contrée privilégiée qui se vante de posséder Rocamadour, Padirac, le Puy d'Issoudun, le cirque de Montvalent, ils ont mérité l'éclat de leur ville ne soit éclipsé par aucun voisinage ; ils veulent, au contraire, que Martel retire de sa situation un supplément d'honneur et de bénéfice. Vous conviendrez avec eux de la légitimité d'une telle ambition !

J'ai dit un mot, tout à l'heure, de ma plus récente visite à la ville sénéchal. La plus ancienne s'accomplit aussi un jour d'hiver, il y a longtemps. Il m'en reste un souvenir écrit sous la forme de ces vers que je m'accorde la licence de vous reciter, bien qu'ils ne soutiennent la comparaison ni avec certain superbe sonnet de M. le président Mariou, ni avec les poèmes qui retentissent, le 18 août 1912, au cœur des Martelais, en même temps qu'ils sonnaient aux oreilles de « la plus gracieuse des Corréziennes ».

Mes intraités et mes sonnets prétendent seulement à la vérité :
Quand vous m'avez montré Martel, l'autre semaine,
La neige recouvrait d'un éclat maintenu
La douce Gallopie et les creux du plateau.
De ce causse charmant qui n'a rien d'une plaine...
Les tours mordaient le ciel des dents de leur râteau ;
Les toits fumants partaient ainsi que notre haleine ;
Sous l'hermine, riant Martel le châtelain, le roi
Martel au non tintant comme un coup de marleau...
Vos murs qu'ont épargnés la guerre et l'incendie,
Parmi cent beaux logis, gardent la Raymondie
Et l'hôtel où mourut le Prince au Court Martel...
Votre église a toujours ses airs de forteresse ;
C'est le doigt de Martel que votre clocher d'essai
Vos vitraux chatoyants sont les yeux de Martel !

Eugène GRANGÉ.
Député départemental du
Touring-Club-de-France.

Bureaux de tabac
Sont nommés titulaires de bureaux de tabac aux résidences ci-après :
Mmes veuve Bourrel, à Sainte-Alauzie ; veuve Pinière, à Esclausels ; veuve Lavinal, à Carnac-Roufiac ; veuve Gauchet, à Vayrac.
Assistance publique

Les récompenses suivantes ont été accordées aux personnes ci-après :
Médaille d'argent : M. le docteur Durieux, à Martel.
Médaille de bronze : M. le docteur Mézard, à Vayrac ; M. Pierre Vergne, à Gourdon.

Marché du travail
La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 28 février au 5 mars 1921, est la suivante :
Nombre de placements à demeure : 9 hommes, 3 femmes.
En extra : 4 hommes, 2 femmes.
Demandes d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 1 femme.
Offres d'emploi non satisfaites : 5 hommes, 1 femme.

Battue aux sangliers
Dimanche, la Société de chasse, la Saint-Martin, a organisé une battue aux sangliers entre Bégous et Arcombail.
M. Andrieu, des Parrots, a tué une laie pesant 75 kilos qui allait mettre bas, 4 marcassins.
Nos félicitations à l'intrépide chasseur.

Indemnité
Le prix des indemnités annuelles pour frais de tournées alloués aux inspecteurs et sous-inspecteurs de l'Assistance publique dans le Lot est fixé à compter du 1^{er} juillet 1919, à 2,000 francs pour l'inspecteur, et à 1,200 francs pour le sous inspecteur.

Enseignement agricole
Les récompenses suivantes sont accordées :
Prix de 300 fr., M. Souleillou, instituteur à Rouffilhac.
Prix de 250 fr., M. Lapergue, instituteur à Capdenac.
Prix de 200 fr., M. Bouzou, instituteur à Corn.
Prix de 100 fr., M. Lafon, instituteur à Albas.

Notre aimable compatriote, M. Paul Ségol, de Castelfrac, vient d'être nommé sous-chef de l'agence de la Société Générale au Raincy (Seine-et-Oise). M. Ségol, est le gendre de notre ami, M. Latroucherie, de Lherm. Nos bien sincères félicitations.

Notre compatriote M. Frezal, avocat, de Castelfrac, vient d'ouvrir un cabinet d'affaires et de contentieux, au 23, boulevard Sébastopol.
Nos compatriotes trouveront toujours auprès de lui le plus cordial accueil et le plus empressé dévouement s'ils ont besoin de ses bons offices.

Notre compatriote M. Marcel Sabrié, commis des P. T. T. à Rabat-Residence, fils de notre ami Paul Sabrié, brigadier à la R. P., vient d'arriver à Paris, en congé pour deux mois. Souhaits amicaux de cordiale bienvenue.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de M. Jules Rigal, instituteur à Paris.
M. Rigal avait été pendant de longues années, instituteur à l'école de la rue du lycée et comptait, dans notre ville, de vives sympathies.
Il était le gendre du regretté M. Nègre, négociant en vins, et le beau-frère de M. Adam, négociant en vins à Cahors.

Nous adressons à Mme veuve Rigal, à la famille nos vives condoléances.

Nos compatriotes à Paris
Jeudi dernier 10 mars ont eu lieu, au cimetière parisien d'Ivry, les obsèques de notre compatriote Henri Chassaing, de Lacave, employé au métro, mort subitement dans son service de chef de train. Le deuil conduit par sa veuve éplorée, était suivi par de nombreux amis et compatriotes, par M. B. Pons, président de l'Office du Travail, M. Calcat.

Nous bien sincères condoléances à Mme Chassaing.

On nous fait part de la naissance de Jacqueline-Marceline Ranvier.

Nos félicitations aux heureux parents, fille et gendre de notre compatriote Laval, de St-Germain du Bel-Air.

M. Marcel Sabrié, commis des P. T. T. à Rabat-Residence, fils de notre ami Paul Sabrié, brigadier à la R. P., vient d'arriver à Paris, en congé pour deux mois. Souhaits amicaux de cordiale bienvenue.

Notre compatriote M. Frezal, avocat, de Castelfrac, vient d'ouvrir un cabinet d'affaires et de contentieux, au 23, boulevard Sébastopol.

Nous apprenons avec plaisir la naissance de Simone Paillas. L'heureux père, M. Paillas Roland de Castelfrac, est employé à la préfecture de police de la ville de Paris. Félicitations aux heureux parents.

Notre aimable compatriote, M. Paul Ségol, de Castelfrac, vient d'être nommé sous-chef de l'agence de la Société Générale au Raincy (Seine-et-Oise). M. Ségol, est le gendre de notre ami, M. Latroucherie, de Lherm. Nos bien sincères félicitations.

Enseignement agricole
Les récompenses suivantes sont accordées :
Prix de 300 fr., M. Souleillou, instituteur à Rouffilhac.
Prix de 250 fr., M. Lapergue, instituteur à Capdenac.
Prix de 200 fr., M. Bouzou, instituteur à Corn.
Prix de 100 fr., M. Lafon, instituteur à Albas.

Indemnité
Le prix des indemnités annuelles pour frais de tournées alloués aux inspecteurs et sous-inspecteurs de l'Assistance publique dans le Lot est fixé à compter du 1^{er} juillet 1919, à 2,000 francs pour l'inspecteur, et à 1,200 francs pour le sous inspecteur.

Marché du travail
La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 28 février au 5 mars 1921, est la suivante :
Nombre de placements à demeure : 9 hommes, 3 femmes.
En extra : 4 hommes, 2 femmes.
Demandes d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 1 femme.
Offres d'emploi non satisfaites : 5 hommes, 1 femme.

Battue aux sangliers
Dimanche, la Société de chasse, la Saint-Martin, a organisé une battue aux sangliers entre Bégous et Arcombail.
M. Andrieu, des Parrots, a tué une laie pesant 75 kilos qui allait mettre bas, 4 marcassins.
Nos félicitations à l'intrépide chasseur.

Enseignement agricole
Les récompenses suivantes sont accordées :
Prix de 300 fr., M. Souleillou, instituteur à Rouffilhac.
Prix de 250 fr., M. Lapergue, instituteur à Capdenac.
Prix de 200 fr., M. Bouzou, instituteur à Corn.
Prix de 100 fr., M. Lafon, instituteur à Albas.

Indemnité
Le prix des indemnités annuelles pour frais de tournées alloués aux inspecteurs et sous-inspecteurs de l'Assistance publique dans le Lot est fixé à compter du 1^{er} juillet 1919, à 2,000 francs pour l'inspecteur, et à 1,200 francs pour le sous inspecteur.

Marché du travail
La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 28 février au 5 mars 1921, est la suivante :
Nombre de placements à demeure : 9 hommes, 3 femmes.
En extra : 4 hommes, 2 femmes.
Demandes d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 1 femme.
Offres d'emploi non satisfaites : 5 hommes, 1 femme.

Battue aux sangliers
Dimanche, la Société de chasse, la Saint-Martin, a organisé une battue aux sangliers entre Bégous et Arcombail.
M. Andrieu, des Parrots, a tué une laie pesant 75 kilos qui allait mettre bas, 4 marcassins.
Nos félicitations à l'intrépide chasseur.

Enseignement agricole
Les récompenses suivantes sont accordées :
Prix de 300 fr., M. Souleillou, instituteur à Rouffilhac.
Prix de 250 fr., M. Lapergue, instituteur à Capdenac.
Prix de 200 fr., M. Bouzou, instituteur à Corn.
Prix de 100 fr., M. Lafon, instituteur à Albas.

CHRONIQUE SPORTIVE

Dimanche, en match amical, la Quercynoise (1) a battu les Joyeux du lycée de Tulle, par 12 points (3 essais : 2 Sabaté, 1 Rosset) à 0.
Nous publierons dans notre numéro de jeudi le compte rendu de cette intéressante partie.

C. C. CADURCIEN bat F. C. CARMAUSIEN, par 6 points (2 buts sur coup franc : Ginié) à 3 (1 essai).

Composition du C. C. C. : arrière : Brassens ; trois-quarts : Ginié, Cholmel, Pistre, Porchère ; demis : (o), Chasteing, (m), Lascombes ; avants : Coupy, Berrier, (cap.), X., St-Martin, Talou F., Bonneville, Hormières, Solacroup.

Dimanche dernier, à Carmaux, par une belle journée et devant la foule des grands jours, la jeune équipe du C. C. C. a triomphé dans un style éblouissant du quinze premier Carmausien qui battit tout dernièrement une sélection des meilleurs joueurs des équipes 1 et 2 du S. C. Albigeois. Quoique le team Compoundiste fût amputé du demi-d'ouverture Lacrampe et de l'excellent 3^e ligne Delpy, deux de ses meilleurs joueurs, la partie fut toute à l'avantage des nôtres, qui malgré ce handicap sérieux jouèrent, surtout en première mi-temps, constamment dans les 22 adverses. Malheureusement, la défense impeccable de Carmaux empêcha nos excellents forwards, qui tous, sont à féliciter d'élever le score et de conclure plus brillamment. Notre mêlée, bien soudée, surveillée et menée par son capitaine, fit, en face d'un pack d'avants très puissants et au jeu très dur, l'excellent travail qu'on attendait d'elle. Dans toutes les phases du jeu, handball, dribblings, touches courtes, touches longues, en un mot dans toutes les combinaisons savamment étudiées à l'entraînement, nos huit athlètes, firent preuve d'une nette supériorité et d'un ardent désir de vaincre, qui ne se départit pas un seul instant. Le talonneur régulier nous assura le ballon neuf fois sur dix, ce dont nos lignes arrières ne purent profiter, leur valeur étant sérieusement diminuée par les accidents survenus au demi-d'ouverture, et au trois-quart centre, ce qui entraîna tout échois à notre excellente division d'attaque et la réduisit à l'inaction. A l'arrière, Brassens fut lui-même, et quoique gêné par un vent debout et des plus violents, surclassa nettement son adversaire et souleva, par ses dégagements longs et précis l'enthousiasme d'un public des plus sportifs.

La récompense de tant d'efforts est due à l'adresse du trois-quart aile, Ginié, dont la réputation n'est plus à faire ; ses deux drop goals, bottés magistralement de la touche et à 30 mètres des buts, donnèrent la victoire à son club qui s'impose de plus en plus comme une équipe digne de rivaliser et même de vaincre les meilleures de la région.

Le Bureau du C. C. C.
Nous recevons un deuxième compte rendu, dont nous extrayons les passages suivants :
«... Nous ne pouvons que désapprouver ceux qui, dans un but peu louable, établissent des parallèles inexacts entre nos Sociétés sportives, afin de les empêcher de conclure un pacte tacite qui ferait grand honneur à la cité cadurcienne, et que les dirigeants des deux Sociétés, d'un geste vraiment sportif, sont prêts à accepter.

Messieurs les sportifs cadurciens, des deux côtés de la barricade tendez-vous la main pour la plus grande extension de notre sport favori, et la plus grande renommée de notre chère ville de Cahors... »

Donnée
Noyé. — Lundi matin la jeune S... âgée de 15 ans, était allée chercher de l'eau au Lot, glissa et tomba dans la rivière très profonde à cet endroit.
Quand on la retira de l'eau, elle avait cessé de vivre.

Impression COUESLANT (personnel intéressé).
Le Gérant : A. COUESLANT

Etude de M^e Jean MÉRIC, Avoué à Cahors, 5, Rue Georges Clemenceau, 5
Successeur de MM^{es} CRATONET et LACOSSE

INSERTEMENT A FIN DE PURGE DES HYPOTHÈQUES LÉGALES

A la requête de Monsieur Jean-Baptiste ROLDES, propriétaire cultivateur, demeurant à Aujols, pour lequel domicile est élu à Cahors, rue Georges Clemenceau, n^o 5, en l'étude de M^e Jean MÉRIC, avoué près le tribunal civil de première instance de Cahors qui est constitué pour lui.
Notification a été faite suivant exploit enregistré, du ministère de M^e CONTOU, huissier à Cahors, en date du huit Mars mil neuf cent vingt et un, à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal de première instance de Cahors, en son Parquet, au Palais de Justice.

De l'expédition d'émont en forme, d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Cahors, le vingt et un février mil neuf cent vingt et un, constatant le dépôt fait au greffe le dit jour de la copie collationnée dressée par M^e MÉRIC avoué.
D'un acte obtenu par M^e Paul AGAR, notaire à Cahors, le cinq novembre mil neuf cent quinze, enregistré, contenant vente par Monsieur Jean BERTHIE, propriétaire cultivateur, demeurant à Saint-Pierre-de-Cobert, commune de Boé (Lot-et-Garonne), au profit de Monsieur ROLDES susnommé.
D'un entier immeuble en nature de terre, vigne et grange, situé au lieu dit « Prayrut », commune d'Aujols, porté au plan cadastral sous les numéros mille soixante-dix-neuf partie (1079 P) et mille soixante-dix-neuf partie (1079 P), Section A, pour une contenance de un hectare vingt-cinq centimètres, confrontant avec Fraysses, chemin, Martrac et Valette.
La dite vente consentie et acceptée moyennant le prix de neuf cents francs.
Le dit exploit contenait déclaration à Monsieur le Procureur de la République que la dite notification lui était faite conformément à l'article 2194 du code civil pour qu'il eût à prendre

telles inscriptions d'hypothèque légale qu'il aviserait dans le délai de deux mois, et que faite par lui de ce faire dans ce délai, l'immeuble dont s'agit demeurerait définitivement purgé entre les mains de l'acquéreur de toutes hypothèques de cette nature.
Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale n'étant pas connus de l'acquéreur, il fera publier la dite notification par un des journaux désignés pour les annonces judiciaires.
Pour extrait certifié conforme :
Signé : J. MÉRIC.

A VENDRE la belle propriété de Cuzac, à 1 500 mètres de Labastide-Murat, maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, terres labourables, bois, prés, d'une contenance de plus de 60 hectares. Annuellement 100 sacs de blé, 300 quintaux de foin. Bois en quantité. Le tout exploité par un métayer. Prix 50.000 fr. Il sera perçu 5 0/0 en sus du prix.
S'adresser : 14 à M. DELFAU, propriétaire à Lauzès ; 20 à M. POULZQUES, expert-géomètre à Ginouillac-Montfaucon, mandataires.
Nombreuses autres propriétés de rapport et d'agrément à des prix divers.

ON DEMANDE
Un jeune apprenti fumiste
chez M. Hormières, rue de la Banque

Quercynois loin du pays
Conservez la tradition en mangeant pour Pâques les excellents Coques au Cédral confiés chez BOURRIÈRES, boulangier, 5, rue Blanqui, CAHORS.
Expédition franco dans toute la France.

A vendre à 6 km. Valence d'Agén, très belle propriété de 40 hect. d'un seul tenant, gros cheptel, facilités de paiement. S'adresser à M^e DARNIS, notaire à Valence (Tarn-et-Garonne).

VOIES URINAIRES
Blennorrhagie, Fillemine, cystite, etc. DÉSPÉRÉS qui avez tout essayé, adressez-vous au Laboratoire des Spécialités Urologiques 32, rue Sébastopol, PARIS. Service U. Notice gratuite

Luzech

Au Conseil municipal. — MM. Danie Martin et Alexandre Poudje, conseillers municipaux, qui avaient adressé leur démission à M. le Préfet du Lot, viennent, sur les instances d'amis personnels et politiques, de retirer cette démission.

L'Union Sportive Luzechoise (1) bat Ecole Supérieure de Luzech (1) par 12 points (4 essais : Lestage (2), Planavergne (1), Bessières (1), à 3 points (1 essai : Ollivier).

L'Union Sportive Luzechoise présente une équipe comme elle n'en avait pas eu depuis fort longtemps. Les rentrées de Brunel et de Joucliet donnent plus d'efficacité aux lignes arrières. En avant le pack est puissamment renforcé par Lestage qui prend plus évidente encore l'énergie et courageuse résistance des potaches qui surent jouer à 12 (2 trois-quarts et l'arrière étant absents) annihiler les attaques du camp d'en face.

La partie. — Dès le début Luzech attaque, mais les potaches résistent bien et le jeu se maintient aux 50 mètres. Sur une sortie défectueuse de mêlée, Lestage reprend le ballon et marque.
Ollivier donne de l'air à son équipe et trouve de splendides touches.
Peu après bien servi il accomplit un bel exploit individuel, forçant la défense adverse et marquant après une belle course, le plus bel essai de la journée.

L'E. P. S. domine quelques minutes puis Lestage interrompt le ball, file et ne peut être rattrapé. La mi-temps est sifflée peu après.
A la reprise Luzech s'installe dans les 22 de l'école et n'en sort plus jusqu'à la fin de la partie. Malgré la défense acharnée de toute l'équipe et en particulier des deux uniques trois-quarts, deux nouveaux essais sont marqués. Le premier par Planavergne sur cafouillage, le dernier sur une série de passe aboutissant à Bessières.

Appréciations. — L'équipe Luzechoise manque de cohésion et faisant preuve d'une confiance exagérée ne produisit pas le jeu qu'on attendait d'elle. Lestage fut de bien le meilleur homme du team, le seul jouant vraiment du bon rugby. Les trois-quarts furent mal servis par une paire de demis vraiment insuffisante.
Les potaches sont tous à féliciter pour leur courage et plus particulièrement Ollivier qui se montra le meilleur homme sur le terrain tant en attaque qu'en défense. Une mention spéciale à Ollivier Junior et à Couturas âgés seulement de 14 ans.
Bon arbitrage de Monsieur Corbeille.

Floressas
Reconnaissance. — Les résultats du dénombrement du 6 mars 1921 ont donné pour notre petite commune les résultats suivants : 72 ménages donnant un total de 260 habitants.
En 1911, lors du dernier dénombrement, Floressas comptait 87 ménages pour un total de 304 habitants.

Arts d'enquête de commodo et incommodo. — Le conseil municipal de Floressas a décidé dans sa séance du 8 novembre 1920 de vendre à M. Rouquié D. et Vidal Basile, deux tronçons de l'ancienne route de Floressas au Bouliou.
Le plan des lieux, l'enquête de service des Ponts et Chaussées sont déposés au secrétariat de la mairie pendant huit jours à partir du 11 mars pour que chaque habitant puisse en prendre connaissance.
A l'expiration de ce délai, c'est-à-dire le 20 mars 1921, M. Guignes, maire du Bouliou, commissaire délégué à cet effet par M. le Préfet du Lot, recevra les déclarations des habitants sur les avantages ou inconvénients qui pourraient résulter de la réalisation du projet ci-dessus mentionné et exprimera ensuite son avis.

Sabadel-Lauzès
Soirée récréative. — Sous la direction de Mme et M. Capoulade nos sympathiques

instituteurs, les élèves des écoles de filles, de garçons et les adultes ont donné dimanche et jeudi derniers une fête récréative. C'est dans l'école de garçons où le décor avait été artistiquement préparé, que matinées et soirées ont été données.

La séance commença par le chant « Au Drapeau » chanté par trois fillettes et deux jeunes garçons, qui furent applaudis par la salle entière. Puis, Madame le Ministre et la Berceuse Brétonne charmantes et gracieuses dans leur costume l'une d'avoile, l'autre de berceuse, nous firent pendant quelques instants sous le charme de leur voix. Les Trois coquelices s'acquittèrent très bien de leur rôle. Le Pâtissier et le ramoneur interprétèrent leur rôle avec beaucoup de finesse et d'intelligence. Luzech en chemin de fer fut admirable et pleine d'entrain. Les Bons motifs et le Bon gendarme furent deux scènes comiques militaires interprétées par les jeunes gens auxquels le public ne ménagea pas les applaudissements. La Meunière du moulin joli, pièce en 3 actes interprétée par les jeunes filles de Sabadel qui s'acquittèrent très bien de leur rôle, et furent toutes gracieuses et pleines de distinction dans les costumes anciens, rappelant nos aïeules. Le plus savant du village et le Meunier du moulin joli fut interprété par M. Elie Cabessut qui a un vrai talent de diseur et surtout de comique. La Marseillaise chantée en chœur par tous ces artistes improvisés clôtura cette fête scolaire.

Nous sommes sûrement l'interprète des habitants de Sabadel et des communes voisines en félicitant les élèves des écoles, les adultes, Mme et M. Capoulade de la bonne soirée qu'ils nous ont fait passer.

En organisant cette fête scolaire Mme et M. Capoulade n'ont pas seulement été agréables au public ; leur but est atteint, ils peuvent en être pleinement assurés.
Encore une fois à tous et à toutes, nos sincères félicitations.

Figear
Répression des fraudes. — M. le Commissaire de Police a procédé samedi à un certain nombre de prélèvements de lait qui ont été envoyés au laboratoire pour analyse.

Tribunal correctionnel. — Dans son audience du 12 courant, le tribunal a condamné à 50 francs d'amende un habitant de Soussac, pour entretention de concubine au domicile conjugal.

Cajaro
La foire. — Bien que favorisée par un beau temps et qu'un grand nombre de visiteurs soient venus, les affaires n'ont pas été aussi actives qu'on aurait pu le désirer, les acheteurs se tenant sur la réserve.
Voici les cours pratiqués :
Haute. — Avoine, 24 fr. l'hectolitre ; maïs 56 fr. ; seigle printanier 40 fr. ; haricots 40 fr. ; orge 85 fr. ; pommes de terre, 30 fr.
Marché. — Œufs, 5 fr. 50 la douzaine ; chevreau, 2 fr. 25 le 1/2 kil. ; dindons, 4 fr. ; Poulets, 4 fr. 50 ; poules, 4 fr. ; lapins, 2 fr. 50.

Foirail. — Bœufs d'attelage de 4.500 à 5.000 fr. la paire ; bouvillons de 2.500 à 3.000 fr. ; Veau, 3 fr. 50 le kilo.

Les sangliers. — Notre société de chasse la Diane Cajaroise a fait dimanche une belle chasse. Un solitaire de 80 kg., blessé, a été abattu d'un coup de fusil à la tête.

Saint-Sozy
Légion d'honneur. — Nous sommes heureux d'apprendre que notre sympathique conseiller municipal M. J. Maury vient d'être promu Chevalier de la Légion d'honneur pour la belle conduite qu'il avait eue au front pendant la guerre.
Rappelons avec plaisir que notre compatriote avait déjà reçu sur le champ de bataille la Médaille Militaire, la Croix de Guerre, plusieurs décorations étrangères et qu'il avait obtenu l'élogeuse citation suivante : « Officier mitrailleur, brave

instuteurs, les élèves des écoles de filles, de garçons et les adultes ont donné dimanche et jeudi derniers une fête récréative. C'est dans l'école de garçons où le décor avait été artistiquement préparé, que matinées et soirées ont été données.

La séance commença par le chant « Au Drapeau » chanté par trois fillettes et deux jeunes garçons, qui furent applaudis par la salle entière. Puis, Madame le Ministre et la Berceuse Brétonne charmantes et gracieuses dans leur costume l'une d'avoile, l'autre de berceuse, nous firent pendant quelques instants sous le charme de leur voix. Les Trois coquelices s'acquittèrent très bien de leur rôle. Le Pâtissier et le ramoneur interprétèrent leur rôle avec beaucoup de finesse et d'intelligence. Luzech en chemin de fer fut admirable et pleine d'entrain. Les Bons motifs et le Bon gendarme furent deux scènes comiques militaires interprétées par les jeunes gens auxquels le public ne ménagea pas les applaudissements. La Meunière du moulin joli, pièce en 3 actes interprétée par les jeunes filles de Sabadel qui s'acquittèrent très bien de leur rôle, et furent toutes gracieuses et pleines de distinction dans les costumes anciens, rappelant nos aïeules. Le plus savant du village et le Meunier du moulin joli fut interprété par M. Elie Cabessut qui a un vrai talent de diseur et surtout de comique. La Marseillaise chantée en chœur par tous ces artistes improvisés clôtura cette fête scolaire.

Nous sommes sûrement l'interprète des habitants de Sabadel et des communes voisines en félicitant les élèves des écoles, les adultes, Mme et M. Capoulade de la bonne soirée qu'ils nous ont fait passer.

En organisant cette fête scolaire Mme et M. Capoulade n'ont pas seulement été agréables au public ; leur but est atteint, ils peuvent en être pleinement assurés.
Encore une fois à tous et à toutes, nos sincères félicitations.

Figear
Répression des fraudes. — M. le Commissaire de Police a procédé samedi à un certain nombre de prélèvements de lait qui ont été envoyés au laboratoire pour analyse.

Tribunal correctionnel. — Dans son audience du 12 courant, le tribunal a condamné à 50 francs d'amende un habitant de Soussac, pour entretention de concubine au domicile conjugal.

Cajaro
La foire. — Bien que favorisée par un beau temps et qu'un grand nombre de visiteurs soient venus, les affaires n'ont pas été aussi actives qu'on aurait pu le désirer, les acheteurs se tenant sur la réserve.
Voici les cours pratiqués :
Haute. — Avoine, 24 fr. l'hectolitre ; maïs 56 fr. ; seigle printanier 40 fr. ; haricots 40 fr. ; orge 85 fr. ; pommes de terre, 30 fr.
Marché. — Œufs, 5 fr. 50 la douzaine ; chevreau, 2 fr. 25 le 1/2 kil. ; dindons, 4 fr. ; Poulets, 4 fr. 50 ; poules, 4 fr. ; lapins, 2 fr. 50.

Foirail. — Bœufs d'attelage de 4.500 à 5.000 fr. la paire ; bouvillons de 2.500 à 3.000 fr. ; Veau, 3 fr. 50 le kilo.

Les sangliers. — Notre société de chasse la Diane Cajaroise a fait dimanche une belle chasse. Un solitaire de 80 kg., blessé, a été abattu d'un coup de fusil à la tête.

Saint-Sozy
Légion d'honneur. — Nous sommes heureux d'apprendre que notre sympathique conseiller municipal M. J. Maury vient d'être promu Chevalier de la Légion d'honneur pour la belle conduite qu'il avait eue au front pendant la guerre.
Rappelons avec plaisir que notre compatriote avait déjà reçu sur le champ de bataille la Médaille Militaire, la Croix de Guerre, plusieurs décorations étrangères et qu'il avait obtenu l'élogeuse citation suivante : « Officier mitrailleur, brave

instuteurs, les élèves des écoles de filles, de garçons et les adultes ont donné dimanche et jeudi derniers une fête récréative. C'est dans l'école de garçons où le décor avait été artistiquement préparé, que matinées et soirées ont été données.

La séance commença par le chant « Au Drapeau » chanté par trois fillettes et deux jeunes garçons, qui furent applaudis par la salle entière. Puis, Madame le Ministre et la Berceuse Brétonne charmantes et gracieuses dans leur costume l'une d'avoile, l'autre de berceuse, nous firent pendant quelques instants sous le charme de leur voix. Les Trois coquelices s'acquittèrent très bien de leur rôle. Le Pâtissier et le ramoneur interprétèrent leur rôle avec beaucoup de finesse et d'intelligence. Luzech en chemin de fer fut admirable et pleine d'entrain. Les Bons motifs et le Bon gendarme furent deux scènes comiques militaires interprétées par les jeunes gens auxquels le public ne ménagea pas les applaudissements. La Meunière du moulin joli, pièce en 3 actes interprétée par les jeunes filles de Sabadel qui s'acquittèrent très bien de leur rôle, et furent toutes gracieuses et pleines de distinction dans les costumes anciens, rappelant nos aïeules. Le plus savant du village et le Meunier du moulin joli fut interprété par M. Elie Cabessut qui a un vrai talent de diseur et surtout de comique. La Marseillaise chantée en chœur par tous ces artistes improvisés clôtura cette fête scolaire.

Nous sommes sûrement l'interprète des habitants de Sabadel et des communes voisines en félicitant les élèves des écoles, les adultes, Mme et M. Capoulade de la bonne soirée qu'ils nous ont fait passer.

En organisant cette fête scolaire Mme et M. Capoulade n'ont pas seulement été agréables au public ; leur but est atteint, ils peuvent en être pleinement assurés.
Encore une fois à tous et à toutes, nos sincères félicitations.

Figear
Répression des fraudes. — M. le Commissaire de Police a procédé samedi à un certain nombre de prélèvements de lait qui ont été envoyés au laboratoire pour analyse.

Tribunal correctionnel. — Dans son audience du 12 courant, le tribunal a condamné à 50 francs d'amende un habitant de Soussac, pour entretention de concubine au domicile conjugal.

Cajaro
La foire. — Bien que favorisée par un beau temps et qu'un grand nombre de visiteurs soient venus, les affaires n'ont pas été aussi actives qu'on aurait pu le désirer, les acheteurs se tenant sur la réserve.
Voici les cours pratiqués :
Haute. — Avoine, 24 fr. l'hectolitre ; maïs 56 fr. ; seigle printanier 40 fr. ; haricots 40 fr. ; orge 85 fr. ; pommes de terre, 30 fr.
Marché. — Œufs, 5 fr. 50 la douzaine ; chevreau, 2 fr. 25 le 1/2 kil. ; dindons, 4 fr. ; Poulets, 4 fr. 50 ; poules, 4 fr. ; lapins, 2 fr. 50.